Vous aimeriez ...

Manager des artistes

Monter un label

Faire tourner des groupes

Sortir des albums

Produire des concerts

Promouvoir la musique

VOUS ETES ACCRO DE LA MUSIQUE !

Chargé(e) de Communication, Administration et Commercialisation de la Musique

2017/2019

© 2017/ Institut des Métiers de la Musique | IMM

3 rue Portefoin 75003 Paris
www.metiersdelamusique.com
info@metiersdelamusique.com

IMM
Institut des métiers de la musique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir et développer des compétences nécessaires pour travailler dans le secteur de la Musique

ACTIVITÉS PRINCIPALES

chargé(e) de communication, administration et commercialisation de la Musique

- Développer et gérer des projets musicaux
- Participer à la production et à l'organisation de concerts
- Suivre la réalisation et l'édition d'enregistrements
- Identifier les sources de revenus et moyens de diffusion
- Intervenir sur les aspects marketing et promotion
- Établir des partenariats et des relations contractuelles

APPORTS THÉORIQUES, INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES, TRAVAUX DIRIGÉS, STAGES EN ENTREPRISES

1. ÉDITION | PRODUCTION
2. DROIT | CONTRATS
3. MANAGEMENT | GESTION
4. MARKETING | COMMUNICATION
5. SPECTACLE
6. MUSIQUE | ENVIRONNEMENTS
7. TRAVAUX PRATIQUES, ÉTUDES, RECHERCHES
8. STAGES EN ENTREPRISES

CONTENU DU PROGRAMME

ÉDITION | PRODUCTION
La direction artistique | Les étapes de la production d'enregistrements | Les budgets de productions | Les subventions et les aides à la création d'enregistrements | La production exécutive | Le mastering | Les supports de la musique | L'édition musicale | L'administration des éditions | Les indépendants de la musique | Les multinationales de la musique | La musique dématérialisée

DROIT | CONTRATS
Les droits d'auteurs | Les droits voisins | Le contrat de cession et d'édition | Le contrat d'artiste et le contrat d'enregistrement | Le contrat de licence | Le contrat de distribution digitale et physique | Les contrats du spectacle

MANAGEMENT | GESTION
Le management d'artistes | La gestion pratique | L'analyse stratégique | L'organisation | La planification | Les ressources humaines | Le statut de l'artiste | Les calculs de redevances | La création d'entreprise

MARKETING | COMMUNICATION
Le marketing-mix de la musique enregistrée | Le marketing-mix du spectacle | Le marché de la musique enregistrée | Le marché des biens culturels | Le marché du Spectacle | La distribution | Musique et Médias Audiovisuels | Le marketing viral et la promotion de la musique en ligne | Les Relations Presse | La communication

SPECTACLE
Les étapes de la production d'un spectacle | Les entrepreneurs de spectacles | Les budgets de production et d'organisation de concerts | Les subventions et les aides à la création et la diffusion d'un spectacle vivant | La régie générale | Booking et montage de tournées | La billetterie | La circulation des artistes | Transport et logistique | L'assurance et l'organisation de concerts | Les lieux de diffusion | Les festivals

MUSIQUE | ENVIRONNEMENTS
Repères historiques pour comprendre l'économie de la musique | Le système de la musique | Les musiques classiques, le jazz, le blues, les musiques du monde, le hip hop, la chanson, le rock et la pop | La production audiovisuelle | Musique, internet et téléphonie mobile | L'identité visuelle | Le mécénat culturel | Le merchandising et les produits dérivés

TRAVAUX PRATIQUES, ÉTUDES, RECHERCHES
PREMIER STAGE EN ENTREPRISE (2 mois)
DEUXIEME STAGE EN ENTREPRISE (6 mois)

CE QUE L'IMM ATTEND DE VOUS

POSITIF
Soyez ouvert et motivé. Communiquez votre passion pour la musique !

RESPONSABLE
Soyez moteur de votre formation ! Effectuez les travaux demandés dans les délais. La ponctualité, c'est important !

PROACTIF
L'engagement et la participation sont fortement encouragés. N'ayez pas peur de partager vos idées !

RESPECTUEUX
Soyez respectueux. Entraidez-vous et développez l'esprit d'équipe !

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être passionné(e) de MUSIQUE
- Être fortement motivé(e) et vouloir s'impliquer
- Avoir minimum 18 ans à l'entrée en formation

DÉMARCHES D'ADMISSION À L'IMM

- Dépôt de candidature uniquement en ligne
- 1 à 2 entretien(s) à réception de votre candidature
- Notification de votre acceptation (ou non) dans les 15 jours suivants

1 À 2 RÉUNIONS D'INFO PAR MOIS

- 3 rue Portefoin 75003 Paris
- Inscrivez-vous en ligne pour nous rencontrer et poser toutes vos questions
- 17.30 - 18.30